

Informations de base

COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure 2013/0106(COD)
codécision)
Règlement

Procédure terminée

Surveillance des frontières maritimes extérieures dans le cadre de la coopération opérationnelle coordonnée par l'Agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures des États membres

Sujet

3.20.15.06 Coopération et accords de transport maritime ou fluvial

7.10.04 Franchissement et contrôles aux frontières extérieures, visas

7.10.06 Asile, réfugiés, personnes déplacées; Fonds «Asile, migration et intégration» (AMIF)

8.40.08 Agences et organes de l'Union